

Langues officielles—Loi

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, je suis très heureuse ce matin de parler sur cette loi dans cette Chambre parce que pour moi, c'est vraiment une loi très forte et je veux dire: Félicitations au gouvernement du Canada d'avoir mis une telle loi devant nous!

[Traduction]

Nous ne discutons pas seulement de l'essence du projet de loi C-72, mais de la direction que prennent, je l'espère, notre pays et notre société. Il était plutôt triste de voir, au cours de la dernière campagne électorale ontarienne, des citoyens de diverses localités qui essayaient encore de protéger l'unilinguisme de leurs collectivités. Il nous faut mieux comprendre notre histoire, ce que le projet de loi C-72 va nous aider à faire, j'espère, mais il ne faut pas oublier non plus que le Canada a mis près d'un siècle à promulguer une loi qui protège la langue de chacun des deux peuples fondateurs.

Le Canada est né non pas d'une guerre mais d'un accord entre deux colonies qui voulaient fonder un pays unique qui les enrichirait toutes les deux tout en protégeant leurs différences culturelles. Malheureusement, nous n'enseignons que trop rarement à nos enfants comment ces deux cultures ont fini par créer un seul pays, une seule société. Je crois que certaines tensions et difficultés découlent en ce pays de ce que cette protection n'existait pas et que divers groupes de divers coins du pays n'avaient pas le sentiment de faire partie intégrante de notre société.

Deux des plus importantes commissions à avoir modifié la direction et le tissu social du Canada sont la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, présidée par le sénateur Bird, et la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, présidée par MM. Laurendeau et Dunton. La loi qui, en 1969, a donné suite aux recommandations de ces commissions, ne constituait qu'une première étape. On a pu constater pour la première fois que notre pays pouvait être administré dans les deux langues officielles.

Il est plutôt amusant de penser que certaines crises touchent directement nos activités quotidiennes, tel l'appel Saint-Jean, au Yukon. Une chose aussi simple qu'une contravention pour excès de vitesse ou pour stationnement interdit fait valoir l'importance d'établir ces droits au Canada. Ce projet de loi a du mordant et c'est pourquoi, je le répète, je tiens à féliciter le gouvernement de l'avoir présenté. C'est un projet de loi qui nous satisfait. J'espère qu'il fera taire bien des récriminations que nous avons entendues dans tout le pays jusqu'à maintenant. C'est une affirmation de la Charte des droits et des libertés du point de vue de la protection des deux langues officielles dans les collectivités minoritaires.

• (1220)

Toutefois, nous nourrissons bel et bien des réserves au sujet du projet de loi. Celles-ci peuvent être examinées au comité. Elles concernent l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest du projet de loi en tant qu'institution fédérale. Le fait que les

Territoires du Nord-Ouest soient exclus alors que toute modification à sa législation en matière de langues officielles doit être soumise à la Chambre des communes tient de l'oppression. Il incombe au Parlement d'examiner une telle situation. C'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. McKnight) qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires. Nous devrions examiner ces dispositions et faire savoir au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que nous respectons son autonomie en matière de langues officielles et de législation.

Je remarque aussi que le Yukon n'a pas été exclu du projet de loi. Nous reconnaissons que l'appel de Saint-Jean sera entendu et qu'une décision pourrait être rendue. Sinon, on se demande si le Yukon pourra mettre en oeuvre sa propre législation en matière de langues officielles, qui donne la priorité aux langues autochtones.

Notre pays porte deux cicatrices. La première découle de la façon dont nous avons traité nos autochtones dans le passé. La majorité des Canadiens veulent que cela change et que nos futures lois respectent les droits des peuples autochtones du Canada tout en corrigeant certaines erreurs du passé. Nous devons reconnaître les ressources dont le Yukon dispose pour promouvoir les langues des minorités. Le Yukon fait preuve de bonne volonté. Les gouvernements du Yukon et du Canada ont engagé des négociations afin qu'une telle législation puisse être mise en place.

Il n'est sans doute pas essentiel pour l'instant de déclarer le Yukon officiellement bilingue, du moins tant qu'il ne sera pas en mesure d'instaurer des services dans les deux langues. Ce territoire a déjà prévu une mesure à cet égard. Je suis sûre qu'on pourrait s'entendre sur cette difficulté si le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon veulent intervenir à l'étape de l'étude en comité.

Voici pour la première fois un projet de loi qui donnera aux enfants des deux groupes linguistiques et culturels le plaisir de vivre dans une société ayant deux langues officielles. Ils pourront s'enorgueillir de leur pays. Les petits anglophones du Canada pourront se dire que leur collectivité protège l'autre groupe fondateur, de langue et de culture différentes, même s'il ne forme pas la majorité. Les petits Canadiens-français auront la conviction que les Canadiens-anglais de leur collectivité sont fiers, eux aussi, de leur culture et de leur identité.

Nous ne nous réjouissons pas suffisamment des énormes progrès que nous avons accomplis. Ils font de nous une société bien à part. Voilà pourquoi je suis si fière d'être Canadienne. Nous avons réuni deux peuples de culture très différente pour en faire un pays. Ce faisant, nous avons quand même réussi à protéger les droits individuels et nos traits culturels particuliers. Sans la Loi sur les langues officielles de 1969, notre Charte des droits et libertés n'aurait pas été aussi explicite. Le projet de loi C-72 va maintenant au-delà des apparences, pour donner plus de vigueur à la Loi sur les langues officielles. Il tend à y greffer des droits juridiques. Il accroît les pouvoirs des personnes responsables.